

OBJET **Budget annexe de l'Eau**
 Affectation du Résultat 2017

L'exécution du Budget 2017 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 2 345 432,67 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

* 2 345 432,67 euros en section d'investissement

(Article 1068 du Budget supplémentaire 2016)

Conformément à l'Instruction budgétaire M 49 régissant ce Budget annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

OBJET **Budget annexe de l'Eau**
Affectation du Résultat 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom de la commission «
Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget supplémentaire 2018 du Résultat de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'Eau qui s'élève à 2 345 432,67 euros :

* à la section d'Investissement la totalité du Résultat de 2 345 432,67 euros.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183010-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
28/06/2018



Gilbert ANNETTE